



Commune de **BRUNEHAUT**

DECRET DU 06.02.2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande introduite par l'Administration Communale de Brunehaut, sur base d'un plan levé et dressé, par A_GEO EXPERT

Pour le projet suivant : suppression du sentier 38 application des dispositions du DECRET du 06.02.2014 relatif à la voirie communale.

Cette demande est formulée dans le cadre de suppression du sentier 38 à 7622 Laplaigne Marais du Belloy. Cette enquête est ouverte le mercredi 25/03/2026 et sera clôturée 23/04/26 à 11 heures à l'Administration communale de Brunehaut (bureau n° 11), rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES.

Le dossier relatif à la demande susmentionnée peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit de 9 à 12 h ainsi que le mercredi de 13 h 30 à 17 h et le lundi de 15 h 30 à 18 h 30 et le samedi matin de 9h à 10h sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 h ou le samedi matin ou sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Ariane DECALUWE au 069 36 29 62.

Tout tiers intéressé peut formuler ses observations ou réclamations durant le délai d'enquête :

-par courrier ordinaire adressé à :

- Collège communal de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES par mail ou par courrier
-auprès de l'agent communal délégué à cet effet dont les locaux sont sis rue Wibault Bouchart, 11 (bureau n° 11) à 7620 BLEHARIES ariane.decaluwe@commune-brunehaut.be
aux jours et heures suivantes : heures d'ouverture des bureaux.

A peine de nullité, les envois par courrier ou mail sont datés et signés.

Les observations ou réclamations peuvent aussi être formulées lors de la séance de clôture dont question ci-avant.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande est le CONSEIL COMMUNAL DE BRUNEHAUT

A BRUNEHAUT, le **18 -03- 2026**

La Directrice générale,


N. BAUDUIN

Par le Collège communal,



La Bourgmestre,


C. HURBAIN